

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels ATSS et d'Encadrement
Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction
BPID**

Créteil, le 10 mars 2021

Affaire suivie par :
Christine DUBOIS
Tél : 01 57 02 62 36
Mél : ce.bpid@ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

à

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et
du Val-de-Marne,

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale,

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et messieurs les directeurs adjoints chargés de
SEGPA.

Circulaire n° 2021-026

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA et mobilité des directeurs adjoints chargés de SEGPA, rentrée scolaire 2021

A – LISTE D'APTITUDE

Conditions d'inscription :

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude ont été définies par le décret n°81.482 du 8 mai 1981 modifié.

➤ Peuvent être inscrits dans ces fonctions, les personnels enseignants, d'éducation, ou d'inspection âgés d'au moins trente ans, justifiant de 5 années de services accomplis en qualité de titulaire dans un ou plusieurs de ces corps, au 1^{er} septembre 2021 et titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS), ainsi que les membres du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

Les personnels en stage de préparation à ce diplôme, peuvent faire acte de candidature, **à titre exceptionnel**, sous réserve de son obtention.

Transmission des candidatures :

Les fiches de candidature, selon le modèle joint en annexe, devront me parvenir, **revêtues de tous les avis, pour le lundi 3 mai 2021, au plus tard.**

Réinscription :

La liste étant annuelle, l'attention des personnels doit être appelée sur la nécessité de renouveler leur candidature dans le cas où, inscrits sur la liste d'aptitude précédente, ils n'ont pas obtenu d'emploi.

B – MOUVEMENT

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le mouvement des directeurs adjoints chargés de SEGPA se déroulera, dans l'académie de Créteil, à la fin **du mois de juin 2021.**

Vous trouverez ci-joint la liste des postes vacants.

Je vous rappelle que toute mutation entraînant une nouvelle vacance, d'autres postes sont susceptibles de se découvrir en cours de mouvement. **Il vous appartient d'en tenir compte en postulant éventuellement sur des postes non déclarés vacants.**

Les demandes de mutation sont à formuler exclusivement sur l'imprimé, en trois pages, joint à cette circulaire.


Les demandes, dûment complétées, devront être retournées aux directions des services départementaux de l'éducation nationale pour **le vendredi 9 avril 2021, au plus tard.**

Mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale voudront bien m'adresser l'ensemble des dossiers, vérifiés et revêtus de leur avis pour **le lundi 3 mai 2021, au plus tard.**

Dans le cas de demande de mutation « hors académie », je vous rappelle que chaque rectorat dispose de son propre calendrier.

En conséquence, il vous appartient de prendre contact avec l'académie sollicitée, afin de connaître le calendrier en vigueur.

Le Recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT